

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 22 septembre 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**  
15 septembre 2023  
**DATE de publication de la délibération**  
26 septembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 20  
Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjointes : Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive à 19h20 au point 2), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (quitte la salle à 20h55 au point 10), BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** GIOT Stéphanie, BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle, GORON Maxime donne pouvoir à DELVILLE Nathalie, DEHEGER Vianney donne pouvoir à BLANDIN Béatrice, BAZIN Denis donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle après son départ.

**Étaient absents :** DUFEIL, Christophe.

**Secrétaire de séance :** QUENOUILLÈRE Roger, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD.

**N°220923-8 : Autorisation donné au Maire à défendre la commune dans le dossier contentieux en appel devant la CAA de Nantes**

Monsieur Frédéric BIMBOT précise qu'un permis de construire et un permis de construire modificatif ont été respectivement délivrés à Monsieur et Madame Jean-Loïc PRESCHOUX le 10 décembre 2020 et le 12 janvier 2021 sous les n° PC 3533720B0025 et PC 3533720B0025-M01.

Ces deux décisions ont été contestées devant le Tribunal Administratif de RENNES par des voisins, Monsieur PESTEL et Madame LABAT. Le Tribunal Administratif de RENNES a rejeté leur demande par jugement en date du 2 mai 2023 : c'est la décision dont appel.

Par requête enregistrée le 30 juin 2023 au greffe de la Cour Administrative de NANTES sous le n° 2301967, Monsieur PESTEL et Madame LABAT demande l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de RENNES et l'annulation du permis de construire litigieux.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de TINTÉNIAC dans l'instance pendante devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES sous le n° 2301967 et de charger Maître Vincent LAHALLE, avocat du cabinet LEXCAP, de défendre les intérêts de la collectivité sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de TINTÉNIAC dans l'instance pendante devant la Cour Administrative d'Appel de NANTES sous le n° 2301967 et de charger Maître Vincent LAHALLE, avocat du cabinet LEXCAP, de défendre les intérêts de la collectivité sur ce dossier.**

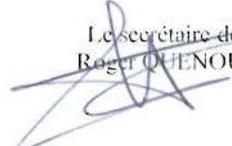
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,  
Roger QUENOUILLÈRE



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 septembre 2023.  
De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 septembre 2023.